



co-operatives | coopératives  
and mutuals | et mutuelles  
**canada**

123 rue Slater Street, Suite 610  
Ottawa, Ontario K1P 5H2  
Canada

☎ 613-238-6712  
✉ [info@canada.coop](mailto:info@canada.coop)

# Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires précédant le budget fédéral de l'automne 2025

Coopératives et mutuelles Canada (CMC)

Pour plus d'informations

Nancy Wanye

Gestionnaire des affaires externes, Coopératives et mutuelles Canada

[nwanye@canada.coop](mailto:nwanye@canada.coop)

## Liste des recommandations

- **Recommandation 1:** Collaborez avec la Fédération de l'habitation coopérative afin d'augmenter le financement du Programme de développement de l'habitation coopérative et de veiller à ce que le programme Maisons Canada tire parti de cet investissement pour créer plus rapidement davantage de logements coopératifs.
- **Recommandation 2:** Développer les coopératives d'énergie renouvelable (CER) en leur garantissant un accès équitable aux outils fédéraux d'investissement dans les énergies propres, notamment les crédits d'impôt, le financement et les aides au renforcement des capacités. Cela permettra aux Canadiens de participer directement à la transition énergétique, favorisant ainsi l'acceptation sociale et la mise en place de solutions énergétiques plus distribuées et plus résilientes.
- **Recommandation 3:** Faciliter les investissements dans les coopératives agricoles en ratifiant le Programme de part à imposition différée (PID) en tant que mesure fiscale permanente avant son expiration en décembre 2025.
- **Recommandation 4:** Que le gouvernement mette en place un programme de renforcement des capacités coopératives, doté d'un financement fédéral de 30 millions de dollars sur cinq ans, afin de soutenir les transitions d'entreprises, les conversions de succession et les services de développement coopératif.
- **Recommandation 5:** Stimuler l'investissement des entreprises en veillant à ce que les entrepreneurs coopératifs, au-delà de ceux des secteurs de l'agriculture et de la pêche, puissent bénéficier de la déduction accordée aux petites entreprises (DAPE).
- **Recommandation 6:** Favoriser le maintien et la création de petites entreprises locales en lançant un programme de renforcement des capacités coopératives, comprenant notamment un soutien à la conversion d'entreprises en coopératives afin d'assurer la réussite des transferts et des successions.
- **Recommandation 7:** Veiller à ce que les mesures incitatives visant à promouvoir l'actionnariat salarié, telles que l'incitation de 10 millions de dollars accordée aux vendeurs dans le cadre des Fiducies collectives des employés (FCE), s'appliquent aux scénarios de conversion en coopératives de travailleurs.
- **Recommandation 8:** Mettre en place un Régime d'investissement coopératif fédéral afin de soutenir la capitalisation des coopératives et des fédérations de coopératives admissibles qui ont besoin de capitaux propres pour leur développement, à l'instar du plan d'investissement coopératif du Québec.
- **Recommandation 9:** Créer et doter en ressources un centre coopératif, tel que le Centre de développement économique rural, afin de coordonner l'engagement fédéral et l'harmonisation des politiques.
- **Recommandation 10:** Investir dans une meilleure infrastructure de données, de preuves et de connaissances sur les coopératives afin de mieux comprendre les atouts uniques du modèle coopératif et les obstacles politiques, législatifs et réglementaires qui entravent sa croissance.
- **Recommandation 11:** Vérifier et clarifier l'admissibilité aux programmes et initiatives financés par le gouvernement fédéral, et examiner les processus d'évaluation des risques en fonction des meilleures

pratiques mondiales pour les entreprises d'économie sociale, domaine dans lequel le Québec est un chef de file reconnu.

- **Recommandation 12:** Libérer et exploiter le potentiel des fonds d'investissement coopératifs nouveaux et existants afin de faire progresser les priorités économiques nationales en comblant les lacunes laissées par les programmes existants tels que Futurpreneur, BDC, PARI CNRC, qui ne sont pas bien adaptés pour soutenir le modèle d'entreprise coopérative.

## Corps de la soumission

Coopératives et mutuelles Canada (CMC) se réjouit de pouvoir présenter son mémoire dans le cadre des consultations prébudgétaires 2025. En tant que porte-parole national des coopératives et mutuelles du Canada, nous représentons un secteur diversifié qui dessert plus de 10 millions de Canadiens et contribue à toutes les grandes industries et régions du pays.

Face à l'incertitude économique croissante, aux difficultés persistantes en matière d'accessibilité financière et à l'aggravation des inégalités régionales, les Canadiens recherchent des solutions pratiques et éprouvées qui apporteront une valeur durable. Les coopératives et les mutuelles font partie intégrante du paysage social et économique du Canada depuis plus de 150 ans. Les coopératives canadiennes constituent l'un des outils les plus efficaces, mais encore sous-exploités, pour relever ces défis.

Les coopératives, qui sont détenues par des Canadiens et ont fait leurs preuves dans tout le pays, sont des moteurs économiques axés sur les collectivités locales et des entités communautaires qui constituent de puissants outils pour l'édification de la nation. Elles ancrent le développement économique au niveau local, favorisent la cohésion sociale et répondent directement aux besoins régionaux. En réinvestissant dans les économies locales, en desservant les populations mal desservies et en offrant une grande valeur publique avec des investissements modestes, les coopératives transforment les objectifs politiques nationaux en résultats tangibles et durables. Cela en fait des partenaires idéaux pour faire progresser les priorités sociales et économiques du Canada.

Les entreprises coopératives reflètent non seulement les valeurs canadiennes, mais des études ont également montré qu'une nette majorité de Canadiens (57 %) ont un lien profond avec les valeurs qui sous-tendent le modèle coopératif : participation économique, contrôle démocratique et autonomisation des communautés. Les études menées par le gouvernement du Canada montrent que les coopératives sont plus résilientes, plus innovantes et adoptent des technologies plus avancées que les autres PME, générant ainsi richesse et bien-être pour les Canadiens d'un océan à l'autre. Notre modèle d'entreprise s'aligne naturellement sur les priorités sociales et économiques du Canada, du logement et de la sécurité alimentaire à l'énergie propre, en passant par le développement des petites entreprises et bien plus encore.

En termes simples, les coopératives sont un moteur économique qui améliore le bien-être de la communauté. Elles :

- Contribuent chaque année à hauteur de 52,8 milliards de dollars au PIB du Canada, dont 10 milliards de dollars en impôts pour tous les niveaux de gouvernement.

- Employent plus de 194 400 Canadiens, principalement dans des commerces de proximité, et versent 11,5 milliards de dollars en salaires.
- Offrent une solution pour préserver les entreprises locales, puisque 76 % des propriétaires de petites entreprises prévoient de poursuivre leurs activités au cours de la prochaine décennie.
- Jouer un rôle essentiel dans les services financiers, en particulier dans les communautés mal desservies, grâce à plus de 400 coopératives de crédit, caisses et plus de 60 mutuelles et coopératives d'assurance, qui génèrent collectivement plus de 50 milliards de dollars de revenus et gèrent 700 milliards de dollars d'actifs.
- Fournir des logements abordables à plus de 250 000 personnes, favorisant ainsi la création de communautés solides et stables.
- Desservir les zones rurales et isolées, un tiers des coopératives ayant leur siège dans ces régions.
- Regrouper à la fois des organisations à but non lucratif (58 %) et à but lucratif (42 %) unies par une mission commune visant à répondre à des besoins économiques, sociaux ou culturels partagés.
- Faire preuve d'une résilience exceptionnelle, les coopératives à but lucratif non financières ayant un taux de survie deux fois plus élevé que les autres PME : 72 % d'entre elles sont en activité depuis plus de 20 ans.
- Être à la pointe de l'innovation, en adoptant souvent des technologies de pointe et en surpassant les autres PME en matière de créativité et d'adaptabilité.

Dans cette soumission, nous présentons des recommandations politiques pratiques et rentables qui correspondent directement à bon nombre des priorités du gouvernement et qui pourraient faire progresser la stratégie canadienne en matière d'innovation sociale et de finance sociale.

CMC estime que ce budget offre l'occasion de libérer tout le potentiel des coopératives pour stimuler la transition économique et la prospérité du Canada. Nos recommandations s'articulent autour de deux piliers stratégiques :

## Pilier I : Mettre à profit la force de la coopération pour bâtir le Canada

### **Recommandation 1: Renforcer le logement coopératif**

Les coopératives d'habitation ont prouvé leur capacité à créer des communautés inclusives et résilientes partout au Canada depuis plus de 50 ans. Avec [73 % des personnes interrogées qui considèrent les coopératives et les logements à but non lucratif comme une solution viable, et 61 % qui affirment que l'amélioration de l'accès à ces logements devrait être une priorité fédérale absolue](#), il est urgent de développer ce modèle. Le Programme de développement du logement coopératif (PDLC) a permis de réaliser des projets prêts à être mis en œuvre, d'une valeur de plusieurs milliards de dollars, avec des terrains, des partenariats et le soutien de la communauté, mais les fonds disponibles sont insuffisants. Dans le cadre du programme Build Canada Homes, le gouvernement fédéral doit recapitaliser le PDLC afin de débloquer les projets prêts à être mis en œuvre et de donner la priorité au développement de logements coopératifs et sans but lucratif.

## **Recommandation 2: Développer les coopératives d'énergie renouvelable (CER)**

La transition vers une énergie propre doit être rapide, équitable et inclusive. Pour de nombreux Canadiens, elle semble encore lointaine, dominée par les grandes entreprises et déconnectée des réalités locales. Les coopératives d'énergie renouvelable (CER) offrent une alternative puissante, permettant aux communautés de s'approprier et de mener des solutions climatiques. Bien qu'elles soient actuellement sous-représentées dans le mix énergétique canadien, les CER peuvent jouer un rôle central dans la réalisation des objectifs de zéro émission nette tout en améliorant l'accessibilité financière et l'adhésion du public. Le gouvernement fédéral devrait investir dans le développement des CER en garantissant un accès équitable aux crédits d'impôt pour l'énergie propre, au financement et aux outils de renforcement des capacités, plaçant ainsi les Canadiens au cœur de la transition.

## **Recommandation 3: Rendre le Programme de part à imposition différée (PID) permanent**

Les coopératives agricoles sont essentielles à la sécurité alimentaire et à la résilience économique rurale, en particulier dans un contexte de hausse des coûts, de perturbations climatiques et de pressions sur la chaîne d'approvisionnement. Le [Programme de part à imposition différée \(PID\)](#), un outil modeste mais puissant, aide ces coopératives à investir, à innover et à faire face à la volatilité des marchés en reportant l'imposition des dividendes de patronage émis sous forme d'actions. Avec un succès avéré et un coût annuel de seulement 3 à 5 millions de dollars, l'expiration prévue du programme en décembre 2025 risque de nuire aux économies rurales et à la sécurité alimentaire au Canada. Rendre le programme PID permanent est un moyen financièrement responsable de soutenir le secteur agroalimentaire canadien et de promouvoir la croissance économique locale.

## **Recommandation 4: Élargir l'accès à la déduction accordée aux petites entreprises (DAPE)**

De nombreuses coopératives et leurs sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) détenues par leurs membres se voient injustement refuser [l'accès au DAPE](#) en raison de définitions fiscales obsolètes. Cela limite leur capacité à se développer, à lever des capitaux et à être compétitives, ce qui pénalise l'entrepreneuriat inclusif et compromet les objectifs économiques du gouvernement. Modifier davantage l'article 125 de la Loi de l'impôt sur le revenu afin de garantir que les coopératives admissibles et les SPCC éligibles puissent accéder au DAPE permettrait d'uniformiser les règles du jeu, de débloquer les investissements et de soutenir l'innovation et la création d'emplois dans les communautés à travers le Canada.

## **Recommandation 5: Lancer un programme de renforcement des capacités coopératives**

Avec plus de 75 % des propriétaires de PME qui prendront leur retraite au cours de la prochaine décennie, le Canada risque de perdre des milliers d'entreprises viables, en particulier dans les zones rurales, en raison d'un manque d'outils de succession. Les coopératives offrent un modèle éprouvé pour préserver la propriété locale, mais il n'existe aucun soutien fédéral pour permettre la conversion ou la création de coopératives. Un [Programme de renforcement des capacités des coopératives \(PRCC\)](#) doté d'un budget de 30 millions de dollars comblerait cette lacune en finançant le développement des coopératives, les rachats par les employés et les communautés, ainsi que la planification de la relève, contribuant ainsi à préserver les emplois, les services et la richesse locale dans tout le pays.

### **Recommandation 6: Aligner l'incitatif des Fiducies collectives des employés (FCE) avec les coopératives de travailleurs**

Afin de promouvoir une planification successorale équitable et inclusive, l'incitatif fédéral qui exonère jusqu'à 10 millions de dollars de gains en capital pour les ventes d'entreprises à des EOT devrait être étendu aux coopératives de travail. CMC et la Fédération canadienne des coopératives de travailleurs ont défini les conditions d'admissibilité, et bien que le gouvernement se soit engagé à mettre en œuvre cette mesure dans le budget 2024 et dans l'énoncé économique de l'automne 2024, la législation n'a pas encore été adoptée. L'adoption de cette législation garantirait l'équité fiscale et soutiendrait les coopératives de travailleurs en tant qu'outil éprouvé pour préserver les emplois et les actifs économiques locaux.

### **Recommandation 7: Créer un Régime d'investissement coopératif fédéral**

Les coopératives sont confrontées à des obstacles chroniques pour lever des capitaux propres, ce qui limite leur capacité à se développer et à desservir les marchés mal desservis. Pour combler cette lacune, le gouvernement fédéral devrait mettre en place un [Régime d'investissement coopératif fédéral](#), inspiré du plan d'investissement coopératif mis en place depuis longtemps au Québec. En offrant des incitations fiscales ciblées aux particuliers qui investissent dans des actions privilégiées de coopératives admissibles, ce plan permettrait de débloquent de nouveaux capitaux, de renforcer le développement des coopératives et de stimuler la croissance dans des secteurs stratégiques.

## **Pilier II: Renforcer les données, les preuves et la sensibilisation**

### **Recommandation 1: Créer un Centre coopératif**

L'absence d'un point de coordination fédéral pour les coopératives entraîne des lacunes politiques et des occasions manquées. De 1987 à 2013, le [Secrétariat des coopératives](#) a joué efficacement ce rôle. Un Centre coopératif modernisé permettrait de rétablir cette capacité, en améliorant la coordination interministérielle, en conseillant le Cabinet et en positionnant les coopératives comme des partenaires clés dans la mise en œuvre des priorités nationales. Cette initiative bénéficie d'un fort soutien de la part des parties prenantes et a été réaffirmée lors des [consultations sur la motion 100](#).

### **Recommandation 2: Créer un pôle coopératif du savoir et de l'innovation**

Les coopératives sont souvent négligées dans les programmes fédéraux en raison de leur visibilité limitée dans les données et les cadres politiques. Bien que Statistique Canada fournisse des informations à un niveau macroéconomique, le Canada manque de données détaillées et actualisées sur le secteur coopératif. Grâce à des investissements ciblés, CMC peut élargir sa base de données et créer un centre de connaissances et d'innovation coopératives, offrant des renseignements en temps réel spécifiques au secteur afin d'éclairer l'élaboration de politiques adaptées, de combler les lacunes des programmes et de libérer tout le potentiel économique des coopératives. Il s'agit là d'une conclusion clé des consultations sur la motion 100.

### **Recommandation 3: Moderniser les critères d'admissibilité et les cadres de gestion des risques des programmes**

Les coopératives sont souvent exclues en raison de critères d'éligibilité peu clairs, de modèles de risque conçus pour les entreprises détenues par des investisseurs et d'une sensibilisation limitée du personnel, malgré les excellents résultats obtenus par les coopératives dans la mise en œuvre de solutions communautaires. Des juridictions telles que le Québec et plusieurs pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont adopté des cadres adaptés aux entreprises de l'économie sociale qui favorisent l'accès et l'impact. CMC exhorte le gouvernement fédéral à mener un examen ciblé, par l'intermédiaire du MAEI, afin de moderniser les critères d'éligibilité fédéraux et les approches d'évaluation des risques, afin de garantir que les coopératives puissent contribuer pleinement aux priorités nationales.

### **Recommandation 4: Investir dans les fonds d'investissement coopératifs**

Les coopératives sont un moteur d'innovation et de croissance inclusive partout au Canada, mais elles restent largement sous-desservies par les outils fédéraux de développement des entreprises tels que Futurpreneur, la BDC et le PARI-CNRC, qui sont souvent conçus pour les entreprises détenues par des investisseurs. En revanche, les fonds d'investissement gérés par des coopératives offrent une solution de financement adaptée au secteur et évolutive. CMC invite le gouvernement à s'associer à ces fonds par le biais de co-investissements, de garanties ou de capitaux de contrepartie, afin d'étendre leur portée et de garantir que les fonds publics soutiennent une croissance inclusive et ancrée dans la communauté.

## **Conclusion**

Alors que le Canada traverse une période de transition économique, les coopératives et les mutuelles offrent une voie éprouvée pour atteindre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux du pays. Les coopératives produisent déjà des résultats qui comptent pour les Canadiens. CMC exhorte le gouvernement fédéral à adopter ces recommandations afin de mettre en œuvre des solutions à l'échelle communautaire, résilientes et conformes aux valeurs et aux intérêts des Canadiens.